

***5.2 Acquisition d'un camion destiné au service des Routes : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 282'400.- TTC)***

Le président passe la parole à M. Gross, membre de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Gross indique que, lors de la même séance du 11 juin, la commission Bâtiments et Infrastructures a reçu M. Gilberto, responsable du service des Routes et présent ce soir, qui a parfaitement répondu à toutes les questions des commissaires, qui ont été convaincus à l'unanimité moins une abstention par la nécessité d'acquérir ce nouveau véhicule.

Le président passe la parole à Mme Garcia, membre de la commission Finances.

Mme Garcia indique que la commission Finances a également préavisé ce crédit favorablement, à l'unanimité moins une abstention.

Le président passe la parole à M. Locher, responsable du dicastère concerné.

M. Locher tient à remercier M. Gilberto d'avoir accepté d'être présent ce soir pour pouvoir éventuellement lui souffler les détails d'ordre technique afin que les conseillers municipaux disposent de l'ensemble des renseignements. Cet objet a été présenté dans les diverses commissions. Il a été mis à l'ordre du jour parce qu'il apparaît que le parc de véhicules doit être complété pour suppléer aux manquements d'un véhicule qui a vingt-et-un ans, qui n'est pas équipé d'une buse et qui par ailleurs n'est pas utilisable avec divers agrégats multifonctionnels, raison pour laquelle le Conseil administratif propose cette acquisition. M. Locher est à disposition pour de plus amples renseignements.

Le président ouvre la discussion.

Le président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE DESTINÉ AU SERVICE DES ROUTES –**  
**VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**  
**(CHF 282'400.- TTC)**

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 1 abstention, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 11 juin 2012,

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 12 juin 2012,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par **18 voix pour, soit à l'unanimité**,

**DÉCIDE** de donner un préavis favorable à l'acquisition d'un nouveau véhicule destiné au service des Routes;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 282'400.– TTC;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 282'400.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2013 à 2022.

## **6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

### **6.1 Séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement**

M. Gross relève que les conseillers municipaux ont reçu le planning pour les commissions du deuxième semestre 2012. Il attire l'attention des membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement sur le fait que cette dernière se réunira exceptionnellement un lundi, à savoir le 10 septembre, car le jeudi 6 correspond au Jeûne genevois.

## **7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **7.1 Motion pour la création d'un règlement sur la gestion du personnel communal de Chêne-Bougeries et la révision du statut du personnel**

Le président donne lecture de l'intitulé de la motion déposée en début de séance par les Verts de Chêne-Bougeries : « Motion pour la création d'un règlement sur la gestion du personnel communal de Chêne-Bougeries et la révision du statut du personnel ». Il passe la parole à M. Dupont.

M. Dupont tient à souligner en préambule son étonnement d'avoir appris les informations assez graves concernant le personnel par des rumeurs, par des passants dans la rue, avant même que le président, le Bureau du Conseil municipal et les